

1. *Débitrice:* **Vaca Lechera SA**, rue de la Borde 12,
1018 **Lausanne**
2. *Remarques:* Vous êtes avisés, que par décision du 30 janvier 2003, communiquée le 14 février 2003, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a révoqué le sur-sis concordataire accordé le 26 septembre 2002 à la société Vaca Lechera SA, représentée par l'agent d'affaires breveté Pascal Stouder, à Renens, case postale 3847, 1002 Lausanne, et relevé de sa fonction de commissaire M. Jacques Lauber, agent d'affaires breveté, case postale 3189, 1002 Lausanne.
La faillite de la société débitrice peut être requise dans les 20 jours suivant la présente publication, à forme de l'art. 309 LP.
Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne
(00903386)